

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VAFE
OR DIY

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

AROME Démence cérébrale

1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

- **Identification du produit** : Arôme
- **Parfum** : Démence cérébrale
- **Contenance** : Flacon plastique 30 ml.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Arôme alimentaire à usage domestique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- **Producteur / Fournisseur** : SARL COSMER
- **Adresse**: Laboratoire COSMER
13, rue Houllès
81 200 MAZAMET - France
- **Téléphone**: +33 (0)5.63.97.56.40
- **Téléfax**: +33 (0)5.63.97.56.41
- **e-mail**: cosmer@cosmer.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

- **N° d'urgence européen** : 112
- **N° d'urgence France (ORFILA 24h/24)** : +33 (0)1 45 42 59 59

2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

- **Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations (à partir de l'année 2015):**

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage additionnel :

EUH208 Contient PIPERONAL. Peut produire une réaction allergique.
EUH208 Contient DIHYDROCUMARIN. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Aucun

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table> Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Lire l'étiquette avant utilisation. Conserver hors de portée des enfants.

3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas pertinent.

Le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Mélange liquide de substances organiques listées ci-dessous :



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VAPE
OR DIY

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

AROME Démence cérébrale

Substance	N° d'enregistrement REACH	N° EINECS N° Index	N° CAS	Concentration [%]	Classification CLP (1272/2008)
PROPYLENE GLYCOL		EC: 200-338-0	57-55-6	[1] 50 ≤ x % < 100	
ACETOIN		EC: 208-174-1	513-86-0	2.5 ≤ x % < 10	GHS02, GHS08 Wng Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373
ETHYL MALTOL		EC: 225-582-5	4940-11-8	2.5 ≤ x % < 10	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302
VANILLIN	REACH: 01-2119516040-60-0000	EC: 204-465-2	121-33-5	[1] 2.5 ≤ x % < 10	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319
ETHYL VANILLIN	REACH: 01-2119958961-24-0000	EC: 204-464-7	121-32-4	2.5 ≤ x % < 10	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319
PIPERONAL	REACH: 01-2119983608-21-0000	EC: 204-409-7	120-57-0	0 ≤ x % < 1	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317
DIHYDROCUMARIN		EC: 204-354-9	119-84-6	0 ≤ x % < 1	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation:**

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin..

- Contact direct avec la peau :**

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

- Contact direct avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

- Ingestion:**

Ne rien faire absorber par la bouche. En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir. Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette. En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens conseillés de l'extinction:

eau pulvérisée ou brouillard d'eau

- Moyens d'extinction à éviter:

Jet d'eau



CALUMETTE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VAFE
OR DIY

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

AROME Démence cérébrale

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

- Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange. Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substances avec limites d'exposition professionnelle :

- Afrique du sud / DME (Department of minerals and Energy, 2006) :

CAS VME : VME : Dépassement

Remarques

Création : 11.04.2019

Révision: 07/12/2020



CALUMETTE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Vape
OR DIY

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

AROME Démence cérébrale

57-55-6	150 ppm 470 mg/m ³			
- Afrique du sud / DOL RL (Department of Labour, Recommended limits, 1995) :				
CAS TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
57-55-6	150 ppm 470 mg/m ³			
- Australie (NOHSC :3008, 1995) :				
CAS TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
57-55-6	10 mg/m ³			
- Canada / Ontario (Control of exposure to biological or chemical agents, regulation 491/2009) :				
CAS TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
57-55-6	50 (V) ppm 155 mg/m ³			
- Irlande (Code of practice for the safety, Health and Welfare at Work, 2010) :				
CAS TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
57-55-6	150 ppm 470 mg/m ³			
- Lettonie (Règlement n° 325/2007) :				
CAS TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
57-55-6	7 mg/m ³			
- Lituanie (HN 23 :2001) :				
CAS TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
57-55-6	7 mg/m ³			
- Malaisie :				
CAS TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
57-55-6	50 mg/m ³			
- Norvège (Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfaere, Mai 2007):				
CAS TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
57-55-6	25 ppm 79 mg/ m ³			
- Nouvelle Zélande (Workplace Exposure standards, 2002) :				
CAS TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
57-55-6	150 ppm 474 mg/m ³			
- Royaume Uni / WEL (Workplace exposure limits, EH40/2005, 2007) :				
CAS TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
57-55-6	150 ppm 474 mg/m ³			
- USA / AIHA WEEL (American Industrial Hygiene Association, Workplace Environmental Exposure Limit, 2010) :				
CAS TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
57-55-6	10 mg/m ³			
121-33-5	10 mg/m ³			
- Croatie :				
Identification				
CAS TWA :	STEL :	Ceiling :	Notations :	
57-55-6	10 mg/m ³			

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

VME = Valeur moyenne d'exposition : valeur à ne pas dépasser durant 8 heures de travail.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle:

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.



CALUMETTE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VAPE
OR DIY

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

AROME Démence cérébrale

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- **Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- **- Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- **- Protection du corps**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH : Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Point d'éclair : 89.00 °C.

Méthode de détermination du point d'éclair : ASTM D 93-15

(Standard Test Methods for Flash Point by PenskyMartens Closed Cup Tester).

Pression de vapeur (50°C) : Non précisé.

Densité : 1,052+/-0.03@20°C

Méthode de détermination de la densité :

NF ISO 279:1999 (T75-111)

Hydrosolubilité : Soluble.

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

Indice de réfraction : 1,447+/-0.01@20°C

Méthode de détermination de l'indice de réfraction:

NF ISO 280:1999 (T75-112)

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes données disponibles

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Création : 11.04.2019

Révision: 07/12/2020



CALUMETTE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VAPE
OR DIY

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

AROME Démence cérébrale

Pas d'informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Toxicité aiguë :

DIHYDROCOUMARIN (CAS: 119-84-6)

Par voie orale : DL50 = 1500 mg/kg

PIPERONAL (CAS: 120-57-0)

Par voie orale : DL50 = 2700 mg/kg

ETHYL VANILLIN (CAS: 121-32-4)

Par voie orale : DL50 = 3000 mg/kg

VANILLIN (CAS: 121-33-5)

Par voie orale : DL50 = 3500 mg/kg

ETHYL MALTOL (CAS: 4940-11-8)

Par voie orale : DL50 = 1200 mg/kg

11.2 Substance complexe

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

-

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Généralités :

Les déchets ne doivent pas être évacués avec les ordures ménagères. Il ne faut pas les laisser pénétrer dans les égouts.



CALUMETTE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VAPE
OR DIY

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

AROME Démence cérébrale

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur.

- Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

- Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé

SECTION 14. Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

· No ONU (ADR, ADN, IMDG, IATA)	néant
· Nom d'expédition des Nations unies (ADR, ADN, IMDG, IATA)	néant
· Classe(s) de danger pour le transport (ADR, ADN, IMDG, IATA)	néant
· Groupe d'emballage (ADR, ADN, IMDG, IATA)	néant
· Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable. On ne prévoit pas de transport en vrac.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP

Libellé

84

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Création : 11.04.2019

Révision: 07/12/2020



CALUMETTE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VAPE
OR DIY

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 453/2010/UE

AROME Démence cérébrale

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.
IMDG : International Maritime Dangerous Goods.
IATA : International Air Transport Association.
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.
WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).
PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.
SVHC : Substance of Very High Concern.

16. Autres informations (suite)

16.2. Remarques

Cette fiche de santé-sécurité a été préparée en toute bonne foi, sur la base des informations que nous avons pu obtenir. Toutefois, nous n'offrons aucune garantie concernant les données contenues dans la fiche ni concernant l'évaluation des risques et de la toxicité. Avant utilisation, veuillez étudier non seulement les informations sur les risques et la toxicité mais aussi les lois et les réglementations de l'organisation, de la région et du pays où les produits seront utilisés, auxquelles il convient d'accorder la priorité. Les produits sont destinés à être utilisés rapidement après achat par souci de sécurité. De nouvelles informations et/ou des modifications peuvent être ajoutées ultérieurement. Si vous devez utiliser les produits bien après le moment d'utilisation prévu ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Les précautions décrites s'appliquent uniquement à une manipulation normale. En cas de manipulation spéciale, prenez les précautions qui s'imposent et suivez les mesures de sécurité adaptées à la situation. Tous les produits chimiques doivent être traités comme « présentant des risques et une toxicité inconnus », qui diffèrent considérablement selon les conditions et la manipulation pendant l'utilisation et/ou selon les conditions et la durée de stockage. Les produits ne doivent être manipulés que par des personnes possédant des connaissances spécialisées et l'expérience nécessaire ou sous la supervision de tels spécialistes tout au long de l'utilisation, de l'ouverture des emballages à l'entreposage et jusqu'à la mise au rebut. Des conditions d'utilisation sûres doivent être établies, sous la responsabilité de chaque utilisateur.

Fin du document.

